Quatre-vingt-deuxième année. — N° 223. Le Numéro : 10 francs. Mercredi 20 Septembre 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 19 juillet 1950 portant nomination du directeur des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères (p. 9894).

Décret du 19 septembre 1950 portant nomination d'un ministre plénipotentiaire comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Varsovie (p. 9894).

Arrêtés portant détachements (administrateurs) (p. 9894).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 18 septembre 1950 portant promotions, élévations de classe et nominations (corps préfectoral) (p. 9895).

Arrêté portant intégration des personnels de police dans les départements d'outre-mer (département de la Martinique) (rectificatif) (p. 9895).

Arrêtés portant réintégration, mutations, détachements, mises en position de congé et de disponibilité, admissions à la retraite et conférant l'honorariat :

Administration préfectorale (p. 9895).
Personnel du cadre des préfectures (p. 9895).
Sûreté nationale (p. 9896).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 9896).

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 9897).

Décret portant report de dates de prise de rang dans le grade, nominations et promotions dans les réserves de l'armée de l'air, pour faits de résistance (rectificatif) (p. 9897).

Arrêté portant nominations et titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 9897).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves officiers de marine en 1950 (p. 9898).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 25 août 1950 portant création d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en fonction au gouvernement général de l'Algérie (p. 9898).

Arrêté portant détachement (administration centrale des finances) (p. 9898).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 1er septembre 1950 portant transformation de maîtrises de conférences (p. 9899).

Arrêté du 12 septembre 1950 modifiant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit (p. 9899).

Arrêtés portant nominations, titularisations, accord de dispenses d'âge, détachements et rectificatif :

Direction de l'architecture (p. 9899).
Enseignement supérieur (p. 9899).
Enseignement du second degré (p. 9899).
Enseignement du premier degré (p. 9900).

Liste des candidates admises au certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel dans les lycées, collèges et les écoles normales (p. 9902).

Liste des candidats admis au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air (p. 9902).

Liste des candidates admises au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles (p. 9902).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 14 septembre 1950 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Gap (p. 9902).

Arrêté du 4 août 1950 relatif au prix de demi-pension dans les écoles nationales professionnelles (p. 9902).

Arrêté du 21 août 1950 portant fixation du dépôt de garantie dans les établissements d'enseignement technique à compter du 1er octobre 1950 (p. 9902).

Arrêté du 5 septembre 1950 portant création et composition d'une commission nationale professionnelle consultative du cinéma (p. 9903).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 9903).

Arrêté portant détachement (éducation physique) (p. 9904).

Liste des candidats et candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (additif) (p. 9904).

Liste des candidats admis à la deuxième partie du professorat de dessin d'art (rectificatif) (p. 9904).

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (rectificatif) (p. 9904).

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le certificat d'ancien élève (rectificatif) (p. 9904).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant affectations (ponts et chaussées) (rectificatifs) (p. 9904).

Médaille d'honneur des chemins de fer (p. 9904).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 19 septembre 1950 autorisant la chambre de commerce de Saint-Dié à contracter un emprunt (p. 9899).

Arrêté modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (service des mines) (p. 9899).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 1er juillet 1950 portant attribution en jouissance d'un terrain à la ville de Basse-Terre (Guadeloupe) (p. 9904).

Arrêté portant nomination des membres de la commission officielle de contrôle des semences de maïs (rectificatif) (p. 9904).

Arrêté portant admissions à la retraite (eaux et forêts) (p. 9904).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 portant modification aux dispositions du décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 instituant un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 9905).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et agriculture tropicale) (p. 9906).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-1121 modifiant le décret du 23 août 1947 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge (rectificatif) (p. 9905).

Arrêté portant acceptation de démission (administration centrale) (p. 9905).

Médaille d'honneur du travail (pagination spéciale M. o., pp. 469 à 472 (*à suivre*).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination et maintien en disponibilité (administration centrale et services extérieurs) (p. 9905).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de beurre en provenance de l'Etat libre d'Irlande (p. 9906).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement d'un maître de conférences à l'école nationale vétérinaire d'Alfort (p. 9906).

Avis aux importateurs de beurre en provenance de l'Etat libre d'Irlande (p. 9906).

BANQUE DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

Avis de concours pour des emplois de secrétaire comptable (p. 9906).

Annonces (p. 9907).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 19 juillet 1950 portant nomination du directeur des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Charpentier (Pierre-Albert), ministre plénipotentiaire de 2e classe, en mission à l'administration centrale, est nommé directeur des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Alphand.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 19 septembre 1950 portant nomination d'un ministre plénipotentiaire comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Varsovie.

Par décret en date du 19 septembre 1950, M. Dennery (Etienne-Roland), ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé des affaires d'Amérique à l'administration centrale, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Varsovie, en remplacement de M. Baelen.

Administrateurs.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. d'Andurain de Maytie (Arnaud-Edouard-Marie-Joseph), administrateur de 1re classe, 1er échelon, est placé en service détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité de chargé de mission, pour une période de cinq ans, à compter du 15 décembre 1949.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Roché (Louis-Marie-Emile), administrateur de 1re classe, 3e échelon, est placé en service détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité de chargé de mission, pour une période de cinq ans, à compter du 15 décembre 1949.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. de Liencourt (François-Henri-Jean), administrateur adjoint, est placé en service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Sarre, en qualité de chargé de mission, 3e échelon, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du 15 septembre 1950, le détachement de M. de Liencourt (François-Henri-Jean), administrateur de 3e classe, 3e échelon, auprès du haut commissariat de la République française en Sarre, en qualité de chargé de mission, est prolongé pour une période de cinq mois, à compter du 1er janvier 1950.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Décret du 18 septembre 1950 portant promotion de sous-préfets à titre militaire.

Par décret en date du 18 septembre 1950, sont élevés, à titre militaire, à la 2e classe de leur grade:

M. Bergerot (Bernard), secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres.

M. Chretien (Paul), sous-préfet de Château-Salins.

M. Dande (Jean), secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie (à compter du 22 octobre 1950).

M. Deleplanque (Jean), sous-préfet de Sainte-Menehould.

M. Grassin (Jean), secrétaire général de la préfecture de la Corrèze.

M. Hay (Pierre), sous-préfet de Saint-Claude (à compter du 23 septembre 1950).

M. Mouret (Roger), sous-préfet du Vigan.

Décret du 18 septembre 1950 portant promotion de classe d'un sous-préfet en service détaché.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Liard (Didier), sous-préfet de 2e classe en position de service détaché, est élevé à la 1re classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant promotion de classe d'un sous-préfet en service détaché.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Ecal (Henri), sous-préfet de 1re classe à la disposition du ministre des affaires étrangères (résidence générale de France à Tunis), est élevé à la hors-classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant promotion de classe personnelle d'un sous-préfet.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Chavarot (Raymond), sous-préfet d'Abbeville (1re classe), est élevé à la hors-classe à titre personnel.

Décret du 18 septembre 1950 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Staub (Jean-Paul), sous-préfet de 1re classe, détaché dans les fonctions de vice-président du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine, est élevé à la hors-classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Laborde (Francis), sous-préfet de 1re classe, en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères, est élevé à la hors-classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant élévation de classe d'un sous-préfet hors cadres.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Bolotte (Pierre), sous-préfet de 3e classe hors cadres, est élevé à la 2e classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant promotion de classe d'un secrétaire général de préfecture.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Bozzi (Jean), sous-préfet de 2e classe, secrétaire général de la préfecture de la Réunion, est élevé à la 1re classe de son grade.

Décret du 18 septembre 1950 portant élévation de classe d'un directeur de cabinet.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Turon (Marcel), sous-préfet de 1re classe, directeur du cabinet du préfet de la Gironde, est élevé à la hors-classe.

Décret du 18 septembre 1950 portant nomination d'un secrétaire général de préfecture.

Par décret en date du 18 septembre 1950, M. Barbier (Léon), secrétaire général de la préfecture de la Sarthe (2e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Sarthe (1re classe).

Décret du 18 septembre 1950 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 18 septembre 1950:

M. Dissler (Roland), sous-préfet de Saint-Dizier (2e classe personnelle militaire), est nommé sous-préfet de Saint-Dizier (2e classe).

M. Grillet (André), sous-préfet de Briançon (2e classe personnelle militaire), est nommé sous-préfet de Briançon (2e classe).

Décret du 18 septembre 1950 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 18 septembre 1950:

M. Delaballe (Christian), sous-préfet de Dinan (1re classe), est nommé sous-préfet de Dinan (hors classe).

M. Mennecier (Maurice), sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (2e classe), est nommé sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (1re classe).

M. Feuilloley (Paul), sous-préfet de Mortagne (3e classe), est nommé sous-préfet de Mortagne (2e classe).

M. Letourneux (André), sous-préfet de Montreuil-sur-Mer (3e classe), est nommé sous-préfet de Montreuil-sur-Mer (2e classe).

Intégration des personnels de police dans les départements d'outre-mer (département de la Martinique).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juin 1950: page 6753, 1re colonne, en qualité de gardien de la paix de 3e classe, au lieu de: « Odri (Abel) », lire: « Odri (Michel) ».

Administration préfectorale.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Costa (Philippe-André), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du résident général de France à Tunis en qualité de chargé de mission.

Le présent arrêté a son effet pendant une période de cinq années à compter du 15 août 1949.

Par arrêté du 14 septembre 1950, le détachement de M. Riviere (Jacques), sous-préfet de 1re classe, dans les fonctions de secrétaire général de la caisse de crédit municipal de Paris, est renouvelé pour une période de cinq années, à compter du 1er août 1946.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Barthere (Pierre), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché en qualité de conseiller de préfecture de 1re classe au conseil de préfecture interdépartemental de Toulouse pour une période de cinq années, à compter du 1er mai 1941.

Le détachement de M. Barthere dans les fonctions de conseiller de préfecture est renouvelé pour la période du 1er mai 1946 au 31 mars 1948.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. André (Gaston), chef de division de classe exceptionnelle à la préfecture de la Marne, placé en position de service détaché depuis le 1er novembre 1944, pour exercer les fonctions de directeur des hôpitaux unis de Châlons-sur-Marne, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1949.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Dugast (Madeleine), commis de 2e classe à la préfecture du Maine-et-Loire, est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1950, auprès de la mairie de Nantes, pour exercer les fonctions de commis.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Fayard (Georges), attaché de préfecture (préfecture de la Creuse), placé en position de service détaché depuis le 1er mai 1945 pour exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Guéret, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1950.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Lichtle (Emile), attaché de préfecture (préfecture du Haut-Rhin), placé en position de service détaché depuis le 1er janvier 1945 pour exercer les fonctions d'économe de l'hospice et du sanatorium départemental de Colmar, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1950

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Le Doare (Pierre), attaché de préfecture en fonctions à la préfecture du Finistère, est placé en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 16 mai 1950, pour exercer les fonctions de contrôleur départemental stagiaire des services de l'assistance du Finistère.

Sûreté nationale.

Inspecteurs

Par arrêté du 14 avril 1950:

M. Roujon (André), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Vellutini (Ange), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 22 mai 1950:

M. Gazin (Louis), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Guyomard (Albert), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 5 juin 1950, est muté, dans l'intérêt du service, M. de Chabanne Curton de La Palice, inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Auxerre.

Par arrêtés du 7 juillet 1950, est muté, dans l'intérêt du service, M. Renaud (Ernest), inspecteur de 1re classe, au service des renseignements généraux au Havre.

Par arrêté du 11 août 1950, M. Pare (Louis), inspecteur principal de 2e classe, officier de police judiciaire, est mis en congé de maladie pour une période de six mois avec traitement (1er congé) en application de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 12 août 1950:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Auconturier (René), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Laon, détaché à Saint-Quentin.

M. Bailleul (Roger), inspecteur de 3e classe, officier de police judiciaire à la brigade régionale de police judiciaire à Dijon.

M. Carre (Avit), inspecteur de 3e classe, au service des renseignements généraux à Laon, détaché à Saint-Quentin.

M. Clement (Emile), inspecteur de 1re classe, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Malherbe (Jean-Baptiste), inspecteur principal de 2e classe, officier de police judiciaire au service des renseignements généraux à Laon, détaché à Hirson.

M. Peronne (Marcel), inspecteur stagiaire au service des renseignements généraux à Laon, détaché à Soissons.

Est muté, pour convenances personnelles, M. Tabary (André), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Melun.

Il est mis fin au détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, de M. Dumontet (Jacques), inspecteur de 2e classe.

M. Dumontet (Jacques) est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Blanie (Jean), inspecteur de 2e classe, est mis en congé de maladie pour une nouvelle période de six mois avec traitement (2e congé), en application de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

L'honorariat est conféré à M. Legrand (Jean), inspecteur principal de 1re classe, actuellement en retraite.

L'honorariat est conféré à M. Roux (Adolphe), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, actuellement en retraite.

M. Demangeat (Roger), inspecteur de 3e classe, est mis en disponibilité sur sa demande pour une durée d'un an.

Par arrêtés du 21 août 1950:

Sont mutés au service des renseignements généraux à Dijon: MM. Berger (Lucien), inspecteur de 2e classe; Moussu (André), inspecteur de 2e classe.

M. Hœrdt (Charles), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, est mis en congé de maladie pour une période de six mois avec traitement (1er congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 24 août 1950:

L'honorariat est conféré à M. Plancke (Robert), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, actuellement en retraite.

L'honorariat est conféré à M. Plé (Gaston), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, actuellement en retraite.

Par arrêtés du 25 août 1950:

Est muté, dans l'intérêt du service, M. Gérard (André), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Caen.

Est muté, pour convenances personnelles, M. Gombert (Marcel), inspecteur de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire, à Lille.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Par décisions du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 24 août 1950, sont cités:

A l'ordre de l'armée de mer.

L'aviso de 2e classe *Commandant-de-Pimodan*. Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre des T. O. E. avec palme pour MM. le capitaine de corvette Renault, le capitaine de corvette de Pechpeyrou de Comminges de Guitaut, le capitaine de corvette Bied-Charreton.

M. le capitaine de vaisseau de Toulouse Lautrec Montfa (Guillaume-Pons-Cristophe-Marie-Joseph-Michel), de la F. A. I. S.

M. le capitaine de frégate Deroo (Louis-Victor-Aimé), de marine Odyssée (F. M. E. O.).

M. le capitaine de corvette Fontaine (Georges), de la marine au Tonkin (forces maritimes du Fleuve Rouge).

M. le lieutenant de vaisseau de Lacroix de Lavalette (Alexis-Robert), de marine Odyssée.

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Chartier (Jack-Robert), de l'escadrille 8 S. B. A. N., CAT LAI.

Le quartier-maître de 2e classe timonier Bignon (Jean-Henri), mle 912 L. 47, du service T. E. R. de marine Haïphong. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du régiment accordée pour le même motif le 4 mars 1950.

Le matelot d'équipage Milesi (Auguste), mle 2267 T. 48, du groupe fluvial d'Haïphong. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du régiment accordée pour le même motif le 4 mars 1950.

A titre posthume.

Le matelot radiotélégraphiste Mayet (Jean-Marie-René), mle 948 L. 48, du service T. E. R. de marine en Indochine.

Ces citations comportent l'attribution de la croix de guerre des T. O. E. avec palme pour les officiers, le quartier-maître et les matelots ci-dessus.

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 7 septembre 1950:

Page 9613, 2e colonne, Stephanazzi (René-Louis), capitaine, après: « 15 ans de majorations diverses », rayer: « Titres exceptionnels ».

Page 9614, 1re colonne, avant: « Fiquet (Jean-Michel), lieutenant », porter en en-tête le titre: « Titres exceptionnels ».

Page 9615, 2e colonne, Bouzanquet (Georges), adjudant-chef, après: « 26 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés », ajouter: « Médaille militaire du 26 octobre 1930 ».

Décret portant report de dates de prise de rang dans le grade, nominations et promotions dans les réserves de l'armée de l'air pour faits de résistance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 août 1950, page 9145, 1re colonne:

Au lieu de: « Au grade de lieutenant, M. le sous-lieutenant Trespeuch (André-Robert-Antonin), du centre mobilisateur n° 223 », lire: « Au grade de lieutenant (rang du 25 mai 1946), M. le sous-lieutenant Trespeuch (André-Robert-Antonin), du centre mobilisateur n° 223 ».

Ajouter *in fine:*

Art. 3. — Les reports de dates de prise de rang, nominations et promotions, objets des articles 1er et 2 ci-dessus, ne donneront lieu à aucun rappel de solde.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 17 septembre 1950, les personnels civils administratifs des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) dont les noms suivent sont nommés à l'emploi de commis administratif et titularisés dans les classes et échelons indiqués ci-après, à compter du 1er janvier 1949, et compte tenu de leur situation au 31 décembre 1948.

Service du génie.

Commis administratif, 1re classe, 1er échelon.

M. Helmer (Victor), employé de bureau sur contrat, direction des travaux de Strasbourg.

Commis administratif, 2e classe, 4e échelon.

M. Besançon (Jules), employé de bureau sur contrat, direction régionale de Toulouse.

M. Bony (André), employé de bureau sur contrat, parc régional de Metz.

M. Gayraud (Léonce), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Marseille.

Mme Jacottet (Clémentine), née Bigoudot, agent de bureau, cadre complémentaire, direction des travaux, Besançon.

Mlle Ley (Berthe), agent de bureau, cadre complémentaire, direction des travaux de Strasbourg.

M. Ragaru (François), agent de bureau, cadre complémentaire, direction de travaux de Tunis.

Mme veuve Robidou (Marie), née Jounot, agent de bureau, cadre complémentaire, direction de travaux de Rennes.

Commis administratif, 2e classe, 3e échelon.

M. Abid (Hacène), agent de bureau, cadre complémentaire, arrondissement de travaux de Marrakech.

Mlle Boissay (Georgette), agent de bureau, cadre complémentaire, direction de travaux d'Orléans.

M. Carayol (Antoine), employé de bureau sur contrat, direction régionale, Marseille.

Mlle Drouot (Marie-Rose), employée de bureau sur contrat, direction des travaux de Nancy.

M. Liot (Paul), agent de bureau, cadre complémentaire, direction des travaux de Caen.

Mme Manne (Germaine), née Poupard, agent de bureau, cadre complémentaire, direction centrale du génie.

Mme Ricouart (Geneviève), née Perard, employée de bureau sur contrat, direction régionale de Rennes.

Mme Roger (Paulette), née Inesti, employée de bureau principale hors classe, direction des travaux de Marrakech.

Commis administratif, 2e classe, 2e échelon.

Mme Barthelet (Armande), née Willay, employée de bureau principale hors classe, direction de travaux d'Alger.

Mme Baux (Paulette), née Peelle, employée de bureau sur contrat, direction de travaux de Dijon.

M. Ben Bounan (Marc), employé de bureau principal hors classe, direction régionale de Tunis.

M. Couturier (Amédée), agent de bureau, cadre complémentaire, direction de travaux de Limoges.

Mme veuve Guesney (Suzanne), née Guillaume, employée de bureau sur contrat, E. R. G. G., Saint-Florentin.

M. Partouche-Sebban (Braham), agent de bureau, cadre complémentaire, arrondissement de travaux de Laghouat.

M. Reboul (Jean), employé de bureau sur contrat, direction régionale de Marseille.

Commis administratif, 2e classe, 1er échelon.

Mme Adam (Micheline), née Schneider, employée de bureau sur contrat, direction de travaux de Paris.

Mlle Agarrat (Marie-Rose), auxiliaire de bureau, E. C. M. G., à Versailles.

Mme Ancely (Juliette), née Casini, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Marseille.

Mlle Aullo (Marie-Rose), sténodactylographe, direction de travaux d'Oran.

Mme Barjonet (Jacqueline), née Klimovitzky, auxiliaire de bureau, école polytechnique.

Mlle Beziat (Joséphine), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Toulouse.

M. Binet (Jean-Marie), auxiliaire de bureau, direction régionale de Lille.

Mme Blaise (Hélène), née Beziat, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Toulouse.

Mlle Bonnamour (Suzette), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Lyon.

M. Branche (Théodore), employé de bureau principal, direction de travaux d'Oran.

Mme veuve Cerdan (Yvonne), née Ferrer, sténodactylographe qualifiée, direction régionale d'Alger.

Mlle Charbonnier (Marie-Louise), auxiliaire de bureau, parc régional du génie n° 4.

M. Clausel (Joseph), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Rennes.

M. Cormont (André), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Paris.

M. Courtois (Joseph), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Caen.

M. Cubertafon (André), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Limoges.

M. Dodet (Pierre), auxiliaire de bureau, direction régionale de Bordeaux.

M. Dupont (Robert), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Bordeaux.

Mme Ehlinger (Marcelle), née George, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Nancy.

M. Esteve (Joseph), employé de bureau principal, direction de travaux d'Oran.

Mlle Eygun (Hélène), auxiliaire de bureau, direction régionale de Bordeaux.

M. Fauré (Léon), agent de bureau du cadre complémentaire, direction de travaux de Toulouse.

M. Fontaine (Jean), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Paris.

Mlle Gauchet (Yvette), auxiliaire de bureau, direction régionale de Rennes.

Mlle Gayrard (Gabrielle), auxiliaire de bureau, direction régionale de Toulouse.

M. Gerhard (Albert), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Strasbourg.

Mlle Gharfi (Marcelle), dactylographe qualifiée, direction de travaux d'Oran.

Mlle Gosset (Clémence), auxiliaire de bureau, arrondissement de travaux d'Arras.

Mme Gouvenel (Jacqueline), née Maillard, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Nancy.

M. Huss (Marcel), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Strasbourg.

M. Jean (Pierre), employé de bureau sur contrat, direction du matériel du génie, Versailles.

Mme Jung (Léa), née Duchemin, auxiliaire de bureau, section technique des bâtiments, fortifications et travaux, Paris.

Mlle Kugler (Eliane), secrétaire rédactrice comptable, direction de travaux de Constantine.

Mme Labarthe (Simone), née Laporterie, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Bordeaux.

Mme veuve Lansalot (Marie-Anne), née Guillou, auxiliaire de bureau, arrondissement de travaux de Vannes.

Mlle Lapeyrette (Janine), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Paris.

Mme Le Du (Simone), née Boutillier, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Paris.

Mlle Le Ray (Odette), auxiliaire de bureau, arrondissement de travaux de Vannes.

Mme veuve Lethien (Germaine), née Louis, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Strasbourg.

M. Maes (Marius), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Rennes.

M. Maugeon (Emile), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Rennes.

M. Moatti (Roger), secrétaire comptable, direction de travaux de Constantine.

M. Monfort (Pierre), auxiliaire de bureau, direction des travaux de Rennes.

Mme Nouvellon (Joséphine), née Sanchez, secrétaire comptable, direction de travaux de Marrakech.

M. Oberlin (Emile), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Grenoble.

M. Orsini (Paul), employé de bureau sur contrat, direction de travaux de Paris.

Mlle Parfus (Jeanne), auxiliaire de bureau, école polytechnique.

M. Perreau (Marcel), auxiliaire de bureau, entrepôt de réserve générale de Saint-Florentin.

Mlle Pistorius (Gabrielle), agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Nancy.

M. Plaza (Raymond), employé de bureau principal, direction de travaux d'Oran.

M. Pollet (Paul), secrétaire comptable, arrondissement de travaux de Taza.

Mlle Pougeot (Marguerite), auxiliaire de bureau, parc régional du génie de Lille.

Mlle Redon (Jeanne), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Paris.

M. Regoli (Alexandre), employé de bureau principal, arrondissement des travaux de Bizerte.

Mme Renaud (Hélène), née Belgacem, auxiliaire de bureau, école polytechnique.

Mme Salles (Marie-Thérèse), née Gabriel, auxiliaire de bureau, direction de travaux de Pau.

M. Schoux (Jean), agent de bureau du cadre complémentaire, parc régional du génie de Metz.

Mme Sebastien (Yvonne), née Bloess, dactylo qualifiée, direction de travaux d'Oran.

Mlle Secoue (Lucile), auxiliaire de bureau, direction régionale de Lille.

Mme Sereno (Aline), née Soliveres, employée de bureau principal, parc régional du génie n° 10.

Mlle Seve (Jeanne), employée de bureau principale, parc régional du génie n° 10.

M. Sigrist (Georges), employé principal, direction de travaux d'Alger.

M. Simon (André), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Nancy.

Mme Sobre (Paule), née Laubier, auxiliaire de bureau, direction régionale de Bordeaux.

Mlle Theneaux (Geneviève), auxiliaire de bureau, section technique bâtiment, fortifications et travaux, Paris.

M. Thomas (Maurice), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Strasbourg.

Mlle Vernier (Marie-Louise), employée de bureau sur contrat, direction de travaux de Nancy.

Mlle Ziegler (Juliette), auxiliaire de bureau, direction de travaux de Metz.

La titularisation dans le corps des commis administratifs des personnels visés ci-dessus est subordonnée à l'acceptation d'une mutation éventuelle dans le cas d'absence ou d'insuffisance du nombre d'emplois de commis administratifs dans les organes stationnés dans la place et dont les personnels sont administrés par le service du génie.

Elle est, en outre, pour les auxiliaires, subordonnée aux résultats des examens médicaux visés à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves officiers de marine en 1950.

Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales, les candidats dont les noms suivent:

Bellego (Pierre), second maître mécanicien.
Cabillic (Yves), second maître timonier.
Du Chouchet (Jean-Marie), quartier-maître timonier.
Corfec (Paul), quartier-maître timonier.
Francesetti (Albert-Jean), second maître timonier.
Frey (Pierre), second maître timonier.
Kervella (Jean), quartier-maître timonier.
Le Lay (Michel-Marcel), second maître timonier.
Pelle (Henri-André), quartier-maître radio.
Ponchaux (Lionel), second maître timonier.
Sardat (Luc), second maître manœuvre.
Suret (Claude), second maître timonier.

Ces candidats subiront à Brest (école navale), à partir du 20 septembre, l'examen de sélection psychologique.

Les épreuves orales et d'aptitude physique commenceront à Paris le lundi 25 septembre.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Création d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en fonction au gouvernement général de l'Algérie.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'article 22 de la loi précitée, modifié par le décret du 5 novembre 1948, et notamment ses articles 4 et 24;

Vu le décret n° 47-1427 du 1er août 1947 portant fixation des effectifs des administrateurs civils en fonctions à l'administration centrale du gouvernement général;

Vu le décret n° 47-2314 du 9 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des administrateurs civils du ministère des finances et des affaires économiques, secrétariat d'Etat aux affaires économiques, mis à la disposition du gouvernement général;

Sur la proposition du ministre, gouverneur général de l'Algérie, et du directeur adjoint chargé de l'administration générale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé auprès du gouverneur général de l'Algérie une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques mis à la disposition de l'administration centrale du gouvernement général.

Art. 2. — La composition de cette commission administrative paritaire locale est fixée comme suit:

CLASSES	REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS du personnel.	
	Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
Administrateur civil:				
Classe exceptionnelle.	4	4	1	1
1re classe			1	1
2e classe			1	1
3e classe			1	1

Art. 3. — La commission administrative paritaire locale est chargée de préparer les travaux de la commission administrative paritaire centrale.

Elle établit notamment les propositions d'avancement de classe qui seront soumises à l'examen de la commission administrative paritaire centrale.

Art. 4. — Les conditions dans lesquelles devront être désignés les représentants de l'administration et les représentants des administrateurs civils au sein de la commission administrative paritaire locale, l'organisation et le fonctionnement de cet organisme feront l'objet d'arrêtés du gouverneur général dans le cadre des dispositions générales portant règlement en la matière.

Art. 5. — Le ministre, gouverneur général de l'Algérie et le directeur adjoint chargé de l'administration générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 25 août 1950.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Bret (Michel), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, directeur adjoint à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès des Charbonnages de France, en vue d'y exercer les fonctions de directeur des services administratifs.

Le présent arrêté à son effet à compter du 1er avril 1950.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 19 septembre 1950 autorisant la chambre de commerce de Saint-Dié à contracter un emprunt de 10 millions de francs.

Par décret en date du 19 septembre 1950, la chambre de commerce de Saint-Dié est autorisée à contracter un emprunt de 10 millions de francs en vue de la reconstruction de son hôtel.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Service des mines.

Par arrêté du 15 septembre 1950, l'article 1er de l'arrêté du 7 avril 1950 est modifié comme suit:

Au lieu de: « M. Lambert de Frondeville, ingénieur ordinaire de 1re classe des mines », lire: « M. Lambert de Frondeville, ingénieur en chef des mines », (le reste sans changement).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Transformation de maîtrises de conférences.

Par arrêté en date du 1er septembre 1950, la maîtrise de conférences de littérature française de la faculté des lettres de Lyon est transformée en maîtrise de conférences de littérature française des seizième et dix-septième siècles.

La maîtrise de conférences de langue et littérature allemandes de la faculté des lettres de Lyon est transformée en maîtrise de conférences de psychologie.

La maîtrise de conférences de langue anglaise et littérature américaine de la faculté des lettres de Lyon est transformée en maîtrise de conférences de littérature comparée.

Règlement du concours d'agrégation des facultés de droit.

Par arrêté en date du 12 septembre 1950, l'article 20 de l'arrêté du 25 juillet 1929 est modifié ainsi qu'il suit:

« Au jour fixé par le président du jury, les candidats transcrivent leurs compositions sous le contrôle d'un des juges. Ils font imprimer ou reproduire cette copie par un procédé mécanique. Ils doivent, à la date fixée par le président, déposer huit exemplaires de cette copie, un exemplaire devant être remis à chacun des membres du jury, les autres étant mis par le secrétaire du jury — jusqu'à l'issue du concours — à la disposition des candidats désireux de les consulter sur place, et ensuite versés aux archives du concours. »

Les présentes dispositions seront applicables à partir du 1er janvier 1951.

Direction de l'architecture.

Par arrêté du 31 juillet 1950, MM. Rocard (Jean) et Bidaut (Jacques) ont été nommés architectes des bâtiments de France.

Par arrêté du 11 septembre 1950, M. Rateau a été chargé de la vérification des travaux effectués dans les édifices suivants: cathédrale de Strasbourg; palais des Rohan, à Strasbourg; château des Rohan, à Saverne; église de Sélestat.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 4 septembre 1950, M. Ducassé, professeur à la faculté des lettres de Besançon, membre du conseil de l'université, est nommé, pour la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de la faculté des lettres.

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, M. Nigon, maître de conférences de zoologie, à titre provisoire, à la faculté des sciences de Lyon, est titularisé dans lesdites fonctions à compter du 1er octobre 1950.

M. Nigon sera rangé dans la 3e classe des maîtres de conférences des facultés des universités des départements.

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, M. Souchay, maître de conférences de chimie, à titre provisoire, à la faculté des sciences de Rennes, est titularisé dans lesdites fonctions à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, M. Barchewitz, maître de conférences de physique, à titre provisoire, à la faculté des sciences de Rennes, est titularisé dans lesdites fonctions à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, M. Blaizot, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de Toulouse, docteur ès sciences, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1950, à l'emploi de maître de conférences de physiologie de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

M. Blaizot sera rangé dans la 3e classe des maîtres de conférences des facultés des universités des départements.

Par arrêté en date du 8 septembre 1950, M. Marti (Antoine), commis stagiaire au secrétariat de l'académie d'Alger, est titularisé dans ses fonctions à dater du 16 juillet 1950.

Par arrêté du 8 septembre 1950, la démission de Mlle de Passemar, commis au secrétariat de la faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon (budget de l'université), est acceptée à compter du 15 septembre 1950.

Mlle Battail (Marcelle), titulaire du baccalauréat, est nommée, à dater du 16 septembre 1950, commis stagiaire au secrétariat de la faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon (budget de l'université), en remplacement de Mlle de Passemar, démissionnaire.

Par arrêté du 12 septembre 1950, une dispense d'âge est accordée à M. Baichère (Pierre), docteur en droit, né le 11 novembre 1925, en vue de permettre son inscription sur la liste des candidats au concours d'agrégation des facultés de droit de 1950 (section des sciences économiques).

Par arrêté du 12 septembre 1950, une dispense d'âge est accordée de M. Reissier (Roland), docteur en droit, né le 6 août 1925, en vue de permettre son inscription sur la liste des candidats au concours d'agrégation des facultés de droit de 1950 (section des sciences économiques).

Par arrêté du 12 septembre 1950, une dispense d'âge est accordée à M. Lecaillon (Jacques), docteur en droit, né le 18 octobre 1925, en vue de permettre son inscription sur la liste des candidats au concours d'agrégation des facultés de droit de 1950 (section des sciences économiques).

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Grare (Maurice), professeur agrégé d'anglais est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Fès (Maroc).

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Ayache (Germain), professeur agrégé de lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey à Casablanca.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Bonzon (Alfred), adjoint d'enseignement (agrégé des lettres à compter du 3 août 1931), est mis à la disposition du directeur du gymnase protestant de Strasbourg, pour une période allant du 6 juillet 1927 au 27 décembre 1931, en vue d'exercer les fonctions de répétiteur audit établissement.

Par arrêté du 14 septembre 1950, l'arrêté interministériel prononçant l'intégration et le détachement de M. Cazenove en date du 14 septembre 1949, est rapporté sur la demande de l'intéressé.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Hillion, professeur licencié de lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de directeur du collège Louis-Pasteur, à Santiago du Chili.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Mascarel (Paul), adjoint d'enseignement, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1946 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Monaco.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Angles (Auguste), professeur agrégé de lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er janvier 1948 et le 30 septembre 1952 en vue d'exercer les fonctions de professeur à Wellesley, collège Wellesley (U. S. A.).

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Arrighi (Jacques), professeur licencié de philosophie, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Chateaubriand à Rome.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Barges, professeur licencié de lettres, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er mai 1945 et le 30 septembre 1949 en vue d'exercer les fonctions de professeur à la mission universitaire de Roumanie.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Barthel (Alphonse), professeur licencié de lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, en vue d'exercer les fonctions de professeur, secrétaire général de l'institut français de Sofia (Bulgarie).

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Vigneron (Robert), professeur agrégé des lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour la période comprise entre le 15 septembre 1948 et le 8 avril 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur de lettres françaises à l'université de Chicago.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Assie (Georges), chargé d'enseignement, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères: 1° pour une période de cinq ans, à compter du 5 avril 1942; 2° pour la période comprise entre le 5 avril 1947 et le 30 septembre 1951, en vue d'exercer tout d'abord les fonctions de professeur à l'université collège de Torrento, puis les fonctions de secrétaire général du centre d'études supérieures franco-américaine.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Bourdery (Christian), professeur licencié de lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'université de Standford (U. S. A.).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Robin (Jean), instituteur de 4e classe du département d'Ille-et-Vilaine, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er juillet 1944, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Corrard, née Branger, institutrice de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 15 octobre 1947, à la disposition du directeur de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Neuilly.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mlle Favrot (Madeleine), institutrice de 5e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à l'école secondaire d'Assiout (Egypte).

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mlle Magnet (Paulette), institutrice de 6e classe du département de la Drôme, est mise, pour une durée allant du 30 décembre 1949 au 30 septembre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Montevideo.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mlle Spigolis (Josette), institutrice de 6e classe du département des Alpes-Maritimes, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mlle Spigolis (Josette), institutrice de 6e classe du département des Alpes-Maritimes, est mise, pour une durée de deux ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Smith Collège (Etats-Unis).

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Parisot (Georges), instituteur de 2e classe du département des Alpes-Maritimes, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 10 novembre 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Carnus (André), instituteur de 4e classe du département de Tarn-et-Garonne, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Martin (André), instituteur de 4e classe du département d'Ille-et-Vilaine, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Funfrock (Georges), instituteur de 5e classe du département du Bas-Rhin, est maintenu, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1942, à la disposition du ministre de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées, pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire de Billom.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Funfrock (Georges), instituteur de 4e classe du département du Bas-Rhin, est maintenu, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1947, à la disposition du ministre de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire de Billom.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Carnus, née Gauthier (Simone), institutrice de 4e classe du département de Tarn-et-Garonne, est maintenue, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Maldant, née Barthelemy (Pauline), institutrice de 4e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de trois ans au maximum, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Pavillard (Marius), instituteur hors classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenu, pour une durée de cinq ans, à compter du 13 décembre 1949, à la disposition du directeur des chantiers navals de la Ciotat pour exercer ses fonctions à l'école d'apprentissage des chantiers navals de la Ciotat.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Montfort (André), instituteur de 6e classe du département du Finistère, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur à l'école secondaire Fouad-Ier, à Sohag (Egypte).

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Legendre (Marcel), instituteur de 3e classe du département de l'Eure, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abéba.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Le Garrec (Pierre), instituteur, est admis, avec effet du 1er octobre 1927, dans le cadre des instituteurs du département du Finistère, et sera considéré comme détaché: au Liban, pour les périodes successives allant du 1er octobre 1927 au 30 septembre 1932, 1er octobre 1932 au 5 avril 1937, 5 avril 1937 au 4 avril 1942, 5 avril 1942 au 4 avril 1947, 5 avril 1947 au 31 décembre 1947; en Ethiopie, du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1952.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Klingel-Schmitt, instituteur de 4e classe du département de l'Isère, est mis, pour une durée allant du 6 mars 1950 au 31 septembre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Egypte.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Grodner (Jean), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de French assistant master à Slough (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Esclarmonde (Jean-Marie), instituteur hors classe du département des Hautes-Pyrénées, est maintenu, pour deux périodes, allant du 1er mars 1940 au 28 février 1945 et du 1er mars 1945 au 30 septembre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Montevideo.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Duche (René), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er mars 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur secrétaire à l'Alliance française de Rio de Janeiro.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Dailly (Pierre), instituteur de 4e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 11 février 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de directeur de l'Alliance française de Medellin (Colombie).

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Clerc (Laurent), instituteur en Yougoslavie, est admis, avec effet du 1er octobre 1922, dans le cadre des instituteurs du département des Bouches-du-Rhône, et sera considéré comme détaché pendant les périodes allant du: 1er octobre 1922 au 30 septembre 1927, 1er octobre 1927 au 30 septembre 1932, 1er octobre 1932 au 4 avril 1937, 5 avril 1937 au 4 avril 1942, 5 avril 1942 au 4 avril 1947, 5 avril 1947 au 4 avril 1952.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Legendre, née Bridoux (Elisabeth), institutrice de 3e classe du département de l'Eure, est mise, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abéba.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Vandois (Paul), instituteur de 3e classe du département du Nord, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 7 novembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Mariette (Jacques), instituteur de 3e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 11 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Guedas (Gilbert), instituteur de 5e classe du département du Morbihan, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 12 janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Guedas (Yvonne), institutrice de 3e classe du département du Morbihan, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 12 janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Houziaux, née Dumas (Simone), institutrice de 4e classe du département de la Vendée, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 28 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Rohrer (Jacqueline), institutrice de 4e classe du département de la Moselle, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 21 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 15 septembre 1950, les instituteurs et institutrices de cadres coloniaux dont les noms suivent sont admis dans les départements désignés ci-dessous avec effet des dates respectivement indiquées et considérés comme détachés:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE	LIEU D'EXERCICE	DÉPARTEMENT d'affectation.	DATE D'EFFET (intégration).	FIN DU DÉTACHEMENT
Mme Bertranou, née Bergeret	6e	Afrique occidentale française.	Basses-Pyrénées.	15 octobre 1948.	30 septembre 1953.
Boucher, née Colin	2e	Indochine.	Somme.	1er octobre 1927.	8 avril 1950.
Mlle Brotet-Béchéron (Suzanne)	5e	Indochine.	Saône-et-Loire.	1er octobre 1942.	30 septembre 1952.
M. Bezavelle (Jacques)	6e	Indochine.	Sarthe.	1er octobre 1947.	19 août 1949.
Mme de Los Santos, née Curiel	4e	Indochine.	Finistère.	1er octobre 1933.	4 avril 1952.
Farines, née Gueillet	6e	Indochine.	Vaucluse.	1er octobre 1946.	30 septembre 1951.
Ricard, née Pomarède	6e	Indochine.	Aude.	27 septembre 1948.	26 septembre 1953.
Roux, née Giannoni	6e	Indochine.	Bouches-du-Rhône.	25 janvier 1949.	24 janvier 1951.
Soissong, née Millon de Villenoy	3e	Indochine.	Charente-Maritime.	1er octobre 1931.	23 octobre 1949.
Tamisier, née Kermabon	6e	Nouvelle-Calédonie.	Loire-Inférieure.	21 juillet 1948.	20 juillet 1953.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Blum (Marcel), instituteur de 2e classe du département du Doubs, est maintenu, pour une durée de trois ans au maximum, à compter du 1er juin 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Barre (Marceau), instituteur de 1re classe du département de la Seine, est maintenu du 20 juin 1944 au 3 juin 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1950; page 9190, 2e colonne, article 9, 1re ligne, détachement du maître Grellet (Armand), de 1re classe, du département de la Marne.

Au lieu de: « M. Grellet (Armand) », lire: « M. Grellet (Armand) ».

Liste des candidates admises au certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel dans les lycées, collèges et les écoles normales.

Par arrêté du 1er septembre 1950, sont définitivement admises par ordre de mérite:

Mmes, Mlles:

1 Connan (Jeanne), née le 24 juin 1928 à Callac-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), P. T. A. intérimaire au centre d'apprentissage Condé, 17, rue Renan, à Besançon (Doubs).
2 Roullet (Suzanne-Marie-Antoinette), née le 30 janvier 1927 à Caudéran (Gironde), professeur de travaux manuels dans une école de rééducation, 21, rue Maréchal-Joffre, Pau.
3 Chouquais, née Bonnin (Pierrette-Yvonne), née le 4 juillet 1920 à Charmant (Charente), monitrice d'enseignement ménager, 32, avenue du Nord, Parc-Saint-Maur (Seine).
4 Dadon (Marcelle-Emilienne), née le 26 juin 1921 à Equeurdreville (Manche), professeur auxiliaire de la ville de Paris, 19, place du Panthéon, Paris (5e) (Seine).
5 Verpillot (Jeannine-Geneviève), née le 26 octobre 1927 à Beaudoncourt (Haute-Saône), maîtresse d'internat, E. N. P. de Poligny (Jura).
6 Mottaz (Janine-Marcelle), née le 21 avril 1928 à Vansy (Haute-Savoie), étudiante, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).
7 Meyneuf (Paulette-Marie-Emilienne), née le 11 février 1927 à Vogüé (Ardèche), étudiante, E. N. P. de Poligny (Jura).
8 Laroche-Joubert (Jeanne-Gabrielle), née le 20 mars 1921 à Fontenay-sous-Bois (Seine), institutrice déléguée à l'enseignement ménager, école normale d'institutrices Montfleury, Tunis.
9 Girard (Marie-Claire), née le 24 juin 1926 à Vesoul (Haute-Saône), étudiante, E. N. P. de Poligny (Jura).

Liste des candidats admis au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air.

Par arrêté du 1er septembre 1950, sont définitivement admis par ordre de mérite:

MM., Mmes, Mlles:

1 Vouaillat (René-Ange-Honoré), né le 22 décembre 1912 à Chézery (Ain), directeur d'école de plein air, Poncin (Ain).
2 Deverre (Gérard-David), né le 21 août 1920 à Venestanville (Seine-Inférieure), instituteur, école de plein air d'Ouezy, par Cesny-aux-Vignes (Calvados).
3 Briot, née Laroque (Anne-Marie), née le 4 mars 1908 à Ajaccio (Corse), institutrice publique, 18, rue du Jeu-de-Paume, Saint-Quentin (Aisne).
4 Jardon (Max), né le 7 mai 1927 à Thenon (Dordogne), instituteur, école de plein air, Périgueux (Dordogne).
5 Dorey (Odette), née le 5 novembre 1921 à Paris (14e) (Seine), institutrice, 43, boulevard Garibaldi, Paris (15e) (Seine).
6 Levêque (Henriette-Alexandrine), née le 29 juin 1927 à Troarn (Calvados), institutrice suppléante, 44, avenue des Grésillons, Asnières (Seine).
7 Delarue (Fernand), né le 31 décembre 1924 à Deulémont (Nord), instituteur, école de l'aérium de Pauvres (Ardennes).
8 Guérin (Pierre-Albert-Henri), né le 5 juillet 1924 à Sainte-Savine (Aube), instituteur public, E. P. A., 11, rue de Chanteloup, Sainte-Savine (Aube).
9 Roudier (Louis), né le 21 février 1922 à Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales), instituteur, solarium, Font-Romeu (Pyrénées-Orientales).
10 Darde (Jean-Jacques), né le 26 mars 1920, à Issigeac (Dordogne), institutrice au Change (Dordogne).
11 Prochasson, née Thomas (Gisèle-Marie-Augustine), née le 12 juillet 1923 à Moyeuvre-Grande (Moselle), institutrice titulaire, 7, rue Saint-Vincent, à Metz (Moselle).
12 Levraud (Armand-Georges), né le 14 décembre 1916 à Forges-d'Aunis (Charente-Maritime), instituteur-directeur de l'aérium de la fondation Robert, à Saint-Jean-d'Angély.
13 Denant (Paul-Charles-Henri), né le 8 septembre 1911 à Corbie (Somme), directeur d'école à Quessy-Cité (Aisne).

Liste des candidates admises au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles.

Par arrêté du 1er septembre 1950, sont admises définitivement par ordre de mérite:

Mmes, Mlles:

1 Abbadie (Madeleine-Germaine), née le 16 septembre 1914, inspectrice de l'enseignement primaire à Mamers (Sarthe).
2 Enjalbal (Simone), née le 20 janvier 1914, institutrice à Bessan (actuellement élève inspectrice, Fontenay-aux-Roses [Seine]).
3 Derkenne (Françoise), née le 20 mars 1907, professeur, 47, rue Saint-Georges, Paris (9e).
4 Laurent, née Filliâtre (Marguerite-Georgette), née le 20 février 1916 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), institutrice en congé, en résidence à Nyons (Drôme).
5 Bouchateau (Françoise-Marie-Célestine), née le 29 novembre 1921, directrice d'école maternelle en plein air, 30, rue Méhul, Paris (Seine).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 14 septembre 1950 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Gap.

Par décret en date du 14 septembre 1950, est déclarée d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Gap, dans la propriété dite « Château de Bonne ».

Les immeubles nécessaires à cette installation inscrits au cadastre sous les nos 3419, 3419 B, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3429 F, 3429 P, section B, pour une superficie totale de 31.885 mètres carrés appartenant à la société L'Immeuble parisien, sise à Paris, 3, avenue Constant, seront acquis, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les conditions prévues par les lois et décrets.

Il est en conséquence interdit d'en disposer.

Prix de demi-pension dans les écoles nationales professionnelles.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu l'arrêté du 28 juin 1950 fixant le prix de pension dans les écoles nationales d'enseignement technique;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 28 juin 1950 fixant le prix de pension dans les écoles nationales d'enseignement technique est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — Ecoles nationales professionnelles et écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

« Demi-pensionnaire (section normale), 21.000 F ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté auront effet du 1er octobre 1950.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

ANDRÉ MORICE.

Fixation du dépôt de garantie dans les établissements d'enseignement technique à compter du 1er octobre 1950.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu les arrêtés du 31 décembre 1948 fixant les prix de pension dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie;

Vu le décret du 24 mai 1947 portant organisation de l'école centrale des arts et manufactures;

Vu le décret no 48-278 du 12 février 1948 portant organisation de l'école centrale lyonnaise;

Vu la loi no 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le dépôt de garantie est fixé comme suit, à compter du 1er octobre 1950, dans les établissements d'enseignement technique:

Ecole centrale des arts et manufactures, école centrale lyonnaise: 2.500 F par an.

Ecole nationale d'ingénieurs arts et métiers, école nationale supérieure de céramique de Sèvres, école nationale technique de Strasbourg: 1.500 F par an.

Ecoles nationales professionnelles, écoles nationales professionnelles d'horlogerie, collèges techniques nationaux: 600 F par an.

Centre d'apprentissage publics: 300 F par an.

Art. 2. — Cette redevance est exigible en totalité à l'entrée de l'élève dans l'établissement.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1950.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BOUCOIRAN.

Création et composition d'une commission nationale professionnelle consultative du cinéma.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Vu l'arrêté du 15 avril 1948 portant création des commissions nationales professionnelles consultatives, modifié par l'arrêté du 14 août 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission nationale professionnelle consultative du cinéma.

Art. 2. — Cette commission est composée des membres suivants:

1° *Représentation des pouvoirs publics.*

M. Frezouls, directeur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre).

M. Imbert, directeur général adjoint du centre national de la cinématographie (ministère de l'industrie et du commerce).

M. Le Bourre, sous-directeur au centre national de la cinématographie (ministère de l'industrie et du commerce).

M. Sirvent, sous-préfet au ministère de l'intérieur.

M. Ragey, inspecteur général de l'enseignement technique, directeur du conservatoire national des arts et métiers.

Mlle Laurent, sous-directrice des spectacles et de la musique.

M. Mauge, directeur de l'école technique de photographie et de cinématographie.

Mlle Mitton, professeur de l'enseignement technique.

2° *Représentation des employeurs.*

Confédération nationale du cinéma français.

M. Richard, directeur général des établissements C. T. M.

M. Gerardot, directeur de Paris-Studios cinéma.

M. Mathieu, directeur des établissements Radio-Cinéma.

M. Koslowski, directeur du Clichy Palace.

M. Aron, Compagnie continentale cinématographique.

M. Kamenka, films Alkam.

M. Gerin, directeur des établissements L. P. C.

M. Monnot, directeur propriétaire de cinéma.

3° *Représentation des salariés.*

a) Cadres supérieurs.

M. Levent, syndicat des techniciens de la production cinématographique (fédération nationale du spectacle C. G. T.).

M. Beudin, syndicat des cadres de la cinématographie (C. G. C.).

b) Cadres moyens.

M. Metzler, syndicat des techniciens de la production cinématographique (fédération nationale du spectacle C. G. T.).

M. Antoine, syndicat national des cadres et maîtrise de l'exploitation cinématographique et des spectacles (fédération syndicaliste autonome des spectacles).

c) Techniciens du cinéma.

M. Back, syndicat général des travailleurs de l'industrie du film (fédération nationale du spectacle C. G. T.).

M. Bagueste, syndicat général des travailleurs de l'industrie du film (fédération nationale du spectacle C. G. T.).

M. Wieghet, fédération syndicaliste des spectacles (C. G. T.-F. O.).

M. Moreau, syndicat national du personnel de l'industrie cinématographique (C. F. T. C.).

4° *Représentation du personnel enseignant.*

a) Syndicat national de l'enseignement technique (branche écoles et services).

M. Dordezon, professeur industriel d'école technique.

b) Syndicat national de l'enseignement technique (formation professionnelle, C. G. T.).

M. Vallet, professeur de centre d'apprentissage.

c) Syndicat national de l'enseignement technique (apprentissage, C. G. T.-F. O.).

M. Stee, professeur de centre d'apprentissage.

d) Syndicat national de l'apprentissage (C. F. T. C.) et section enseignement technique du syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.).

Mme Blaise, professeur de centre d'apprentissage.

5° *Représentation des parents d'élèves.*

M. Gorgat, fédération nationale des associations de parents d'élèves des collèges modernes et techniques.

Un siège reste à pourvoir.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 septembre 1950.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation;
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GUY HOUIST.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
ANDRÉ GUILLANT.

Enseignement technique.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Saint-Blancard (André), professeur de collège technique, 8e échelon, est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au Maroc (lycée Poeymirau, à Meknès), à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Le Moal, professeur de collège technique du cadre normal, 1re catégorie, 2e classe (6e échelon au 1er janvier 1949), est placé en service détaché auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour une durée de cinq années à compter du 1er octobre 1949, en vue de servir à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Le Bolzer, professeur de collège technique du cadre normal, 2e catégorie, 3e classe (5e échelon au 1er janvier 1949), est placé en service détaché auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour une durée de cinq années à compter du 1er octobre 1949, en vue de servir à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 14 septembre 1950, Mme Noguier, professeur de collège technique normal, 2e catégorie, 6e classe, est placée en service détaché et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue de servir en Tunisie, pour une période de cinq années à compter rétroactivement du 1er octobre 1946.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Marronnier, professeur de collège technique, cadre normal, 2e catégorie, 6e classe, est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour servir en Afrique occidentale française, pour une période maximum de cinq années à compter du 16 décembre 1946.

Par arrêté du 14 septembre 1950, M. Cartier (Louis), professeur technique adjoint, cadre normal, 2e catégorie, 2e classe (6e échelon au 1er janvier 1949), est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en vue de servir en Afrique équatoriale française, pour une période maximum de cinq années à compter du 15 septembre 1949.

Par arrêté du 11 septembre 1950, Mme Cabirol, professeur technique adjoint de collège technique, cadre normal, 2e catégorie, 4e classe, est placée en service détaché et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au Maroc, pour une période de cinq années à compter rétroactivement du 1er janvier 1947.

Education physique.

Par arrêté du 15 septembre 1950, Mme Foreau (Renée), sous-économe de 2e classe au centre régional d'éducation physique et sportive de Dinard, est détachée pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1950, auprès de la direction de l'enseignement du second degré pour exercer les fonctions de sous-économe.

Liste des candidats et candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques.

Additif au *Journal officiel* du 19 août 1950: page 8869, 2e colonne, après: « Professorat langues vivantes », lire: « Option: anglais ».

Liste des candidats admis à la deuxième partie du professorat de dessin d'art.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1950: page 8870, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « Hennebaut (Armand) », lire: « Hennebault (Armand) ».

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale des arts et manufactures qui ont obtenu en 1950 le diplôme d'ingénieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1950, page 9216, 1re colonne, au lieu de: « 29 Robarel (Michel) », lire: « 29 Robatel (Michel) »; au lieu de: « 33 Meguint (Lucien) », lire: « 33 Megnint (Lucien) »; au lieu de: « 42 Mottin (Bernard) », lire: « 42 Nottin (Bernard) »; au lieu de: « 50 Lapayre (Jean) », lire: « 50 Lapeyre (Jean) »; au lieu de: « 55 Blod (Jacques) », lire: « 55 Bled (Jacques) »; au lieu de: « 58 Jouanon (Henri) », lire: « 58 Jouanen (Henri) »; au lieu de: « 63 Urbon (Harry) », lire: « 63 Urban (Harry) ».

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le certificat d'ancien élève.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1950: page 9217, 54e ligne, au lieu de: « de Hass (Georges) », lire: « de Haas (Georges) ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1950, page 8381, 1re colonne, arrêté concernant M. Babinet, première ligne, au lieu de: « Ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées », lire: « Ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 août 1950, page 8752, 2e colonne, arrêté concernant M. Babinet, deuxième ligne, au lieu de: « Ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées », lire: « Ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées ».

Médaille d'honneur des chemins de fer.

Par arrêté du 7 septembre 1950, la médaille d'honneur en argent des chemins de fer, a été décernée, à titre exceptionnel, à M. Portoleau (Henri), ex-homme d'équipe à la Brachetière pour le motif suivant: le 18 mars 1921, a été surpris et renversé par un train, a eu la jambe droite sectionnée.

Par arrêté du 7 septembre 1950, la médaille d'honneur en argent des chemins de fer, a été décernée, à titre posthume, à M. Lereverend (Jules), mécanicien de route à Carteret, décédé le 8 octobre 1949 des suites de ses blessures en service.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Attribution en jouissance d'un terrain à la ville de Basse-Terre (Guadeloupe).

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1948 portant répartition des biens de l'ancien domaine colonial dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu la lettre du maire de Basse-Terre en date du 3 août 1949;

Vu l'adhésion du préfet de la Guadeloupe, représentant ce département, en date du 6 mars 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est attribué en jouissance à la commune de Basse-Terre le terrain dit du « Vieux Gouvernement » dénommé « Square Pichon », situé à Basse-Terre (Guadeloupe) indiqué sous le numéro de classement 53 au paragraphe 2 du tableau I (domaine privé de l'Etat) de l'arrêté du 30 juin 1948 (*Journal officiel* du 6 juillet 1948, p. 6553).

Art. 2. — Le préfet de la Guadeloupe, le directeur des services agricoles et le directeur des domaines à Basse-Terre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administrtion,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Nomination de membres de la commission officielle de contrôle des semences de maïs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 septembre 1950, page 9675, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « Memeret, directeur de la station d'amélioration des plantes de Dijon », lire: « Meneret, directeur de la station d'amélioration des plantes de Dijon ».

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 5 septembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 4 octobre 1950, M. Brun (Raymond-Octave), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Chaumont (Haute-Marne).

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 11 octobre 1950, M. Santoni (Dominique), brigadier des eaux et forêts en congé de longue durée.

Par arrêté en date du 16 août 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 4 septembre 1950, M. Imbert (Jules), commis principal des eaux et forêts à Tulle (Corrèze).

Par arrêté en date du 7 septembre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 25 octobre 1950, M. Viala (Baptiste-Prosper), commis principal des eaux et forêts en congé de longue durée.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-1121 modifiant le décret du 23 août 1947 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1950: page 9793, 1re colonne, article 8, article 31 *a*, 3e alinéa, au lieu de: « En outre... chaque fois qu'ils seront mis en service... », lire: « En outre... chaque fois qu'ils seront remis en service... ».

Administration centrale.

Par arrêté du 6 septembre 1950, la démission présentée par Mme Colnot, sténodactylographe à l'administration centrale, a été acceptée à compter du 1er septembre 1950.

L'intéressée a été rayée des cadres du personnel de l'administration centrale à compter de la même date.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 12 septembre 1950, a été maintenue dans la position de disponibilité pour une durée d'un an à partir du 5 juillet 1950:

Mme Barnier, dame sténodactylographe.

Services extérieurs.

Par arrêté du 12 septembre 1950, ont été nommés, à compter du 1er octobre 1950, à l'emploi d'ingénieur élève à l'école nationale supérieure des télécommunications, les élèves de l'école polytechnique désignés ci-après:

MM. Verree, Vilain, Weill, Gouttefangeas, Dubernard, Harrand, Cazenave, Delavergne.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 portant modification aux dispositions du décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 instituant un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 instituant un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer, ensemble les décrets n° 49-940 du 13 juillet 1949 et n° 50-548 du 15 mai 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 3 du décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 sont complétées comme suit:

. . . . . .

5° Pour la durée fixée à l'article 9 ci-dessous, les fonctionnaires affectés dans les emplois énumérés à cet article.

Art. 2. — L'article 9 du décret n° 48-1565 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 (§ 3) ci-dessus, relatives aux fonctionnaires ayant appartenu à l'ancien cadre de l'administration centrale qui peuvent toujours être maintenus en service dans la métropole et des dispositions particulières fixées aux articles ci-après, les fonctionnaires des cadres généraux des territoires d'outre-mer ne peuvent être affectés à l'administration centrale ou dans un service annexe ou extérieur du ministère de la France d'outre-mer en France, en Afrique du Nord et à l'étranger, que dans des emplois régulièrement prévus au budget de l'Etat, et pour une durée de:

« 1° Trois ans s'ils remplissent des fonctions inférieures ou équivalentes à celles de sous-chef de bureau;

« 2° Quatre ans s'ils remplissent des fonctions plus élevées.

« Le ministre de la France d'outre-mer peut, une fois seulement, prolonger d'une année les périodes visées au paragraphe précédent, si les nécessités du service l'exigent.

« Toutefois, en ce qui concerne les fonctionnaires dont les emplois sont énumérés au tableau ci-dessous, la durée de leur affectation sera, sauf décision contraire du ministre, prolongée à son expiration par périodes de trois années renouvelables dans les mêmes conditions ».

DIRECTIONS et services.	EMPLOIS
Cabinet	Chef du bureau du cabinet. Chef de la section du chiffre.
Direction du contrôle, du budget et du contentieux.	Administrateur chargé du service du contrôle extérieur et des archives de l'inspection générale. Administrateur chargé de la centralisation des affaires soumises au conseil d'Etat. Sous-directeur de la comptabilité. Chef du bureau du contentieux financier et immobilier de l'Etat. Chef du bureau de l'ordonnancement des dépenses civiles de l'Etat. Chef du bureau du budget des dépenses civiles de l'Etat.
Direction des affaires politiques.	Chef du 3e bureau (affaires internationales). Chef du 4e bureau (législation civile et pénale). Chef de la section d'études.
Direction du personnel.	Directeur adjoint. Sous-directeur. Chef du bureau d'études. Chef du 1er bureau « A ». Chef du 2e bureau. Chef du 3e bureau. Chef du 4e bureau. Chef du 5e bureau.
Direction des affaires économiques et du plan.	Sous-directeur des affaires économiques. Chef du 2e bureau (exportation et prix). Chef du 4e bureau (accords commerciaux et douanier). Sous-directeur des finances locales. Sous-directeur du plan. Chef du bureau des études juridiques et des financements des programmes. Chef du bureau des affaires internationales.
Direction des travaux publics.	Chef du 1er bureau (routes et équipements). Chef du 5e bureau (affaires générales et administrative).
Direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.	Administrateur de la section technique d'agriculture tropicale. Censeur des études de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.
Service des postes et télécommunications.	Chef du bureau des affaires générales. Chef du 2e bureau (matériel). Chef du 3e bureau (exploitation postale et électrique).
Service administratif du ministère de la France d'outre-mer.	Chef du 1er bureau (solde, délégation). Chef du 2e bureau (liquidation du matériel et de l'ordonnancement). Chef du 3e bureau (technique).
Service des mines et de la géologie.	Chef du 1er bureau (affaires administratives et techniques). Chef du 3e bureau (géologie et enseignement).

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 septembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Martin (Louis), commis principal de classe exceptionnelle après trois ans de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placé, pour une période de cinq ans à compter du 1er février 1950, en position de service détaché auprès du centre technique forestier tropical.

Agriculture tropicale.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Pelicot (André), agent de 1re classe du cadre complémentaire de bureau de la section technique d'agriculture tropicale, est placé, pour une période de cinq ans à compter du 1er février 1950, en position de service détaché auprès du centre technique forestier tropical.

Par arrêté du 15 septembre 1950, M. Normand (Didier), chef de travaux de laboratoire hors classe de la section technique d'agriculture tropicale, est placé, pour une période de cinq ans à compter du 1er février 1950, en position de service détaché auprès du centre technique forestier tropical.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de beurre en provenance de l'Etat libre d'Irlande.

Les importateurs sont informés qu'il est procédé à l'importation en provenance de l'Etat libre d'Irlande d'un contingent de 600 tonnes de beurre.

La réalisation de cette opération sera soumise aux conditions suivantes:

1° Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949 (*Journal officiel* du 14 juillet 1949), l'importation donnera lieu à la délivrance d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris;

2° Les importateurs devront faire parvenir au G.N.P.L., avant le huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, les offres qu'ils auront reçues des exportateurs irlandais. Seules pourront être retenues les offres présentées par des importateurs, titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers;

3° L'importation portera uniquement sur du beurre frais non salé. Il devra être conditionné en fûts de 50,8 kg, poids net, et logé dans cet emballage soit sous double papier sulfurisé, soit sous papier aluminium, soit sous papier parcheminé spécial. Il devra être conforme à la définition légale, à savoir:

Humidité, inférieure ou au plus égale à 16 p. 100;
Non beurre, inférieur ou au plus égal à 2 p. 100.

Il devra, en outre, présenter toutes les caractéristiques d'une qualité saine, loyale et marchande et être apte à un stockage d'au moins quatre mois;

4° Le contingent prévu devra être importé avant le 31 octobre 1950;

5° Les offres dont il est fait mention au paragraphe 2 ci-dessus devront mentionner le tonnage offert et le prix caf port français, au kilogramme;

6° Les importateurs dont les offres auront été retenues devront s'engager:

a) A mettre en stockage les beurres importés, en frigorifiques publics ou privés, selon les conditions fixées par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et qui leur seront communiquées par le G.N.P.L. En cas de stockage dans un frigorifique privé, l'importateur sera dans l'obligation d'adresser au G.N.P.L., à titre de caution, un chèque représentant 5 p. 100 de la valeur de la marchandise. Mainlevée totale ou partielle de cette caution sera donnée par le G.N.P.L. au fur et à mesure de l'émission des bons de déblocage;

b) A ne mettre ces beurres en consommation que sur instructions du ministère de l'agriculture. Ces instructions, qui leur seront communiquées par le G.N.P.L., fixeront les conditions de sortie (destination, date, etc.). Au cas où la vente des beurres donnerait lieu à plus-value, les sommes provenant de ces plus-values seront reversées dans des conditions fixées ultérieurement;

7° Les importateurs dont les offres auront été retenues financeront les opérations en versant au G.N.P.L. les sommes correspondant au montant de l'accréditif nécessaire à l'envoi de la marchandise. Une fois ce versement effectué, le G.N.P.L. délivrera un certificat d'imputation permettant le dédouanement de la marchandise par chaque importateur.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'un maître de conférences à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Par arrêté en date du 1er juillet 1950 a été ouvert un concours pour le recrutement d'un maître de conférences chef de clinique à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Ce concours aura lieu le 27 octobre 1950.

Les candidats devront adresser leur demande au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, gestion des services extérieurs.

Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable.

Un concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie sera organisé le 17 décembre 1950; les épreuves écrites auront lieu, pour l'Afrique du Nord, à Alger, Oran, Constantine et Tunis et, pour la métropole, à Paris.

Les candidates qui ne seront pas classées en rang utile pour être nommées dame secrétaire comptable pourront être nommées dame employée titulaire si leurs épreuves sont jugées satisfaisantes.

Les concurrentes doivent être âgées de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er janvier 1950.

Aucun diplôme n'est exigé; des bonifications de points sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 18 novembre inclusivement. Elles devront être adressées au directeur de l'une des succursales de la banque pour les postulantes résidant en Algérie ou en Tunisie, au siège social pour celles qui résident dans la métropole

Tous renseignements supplémentaires pourront être obtenus en s'adressant au siège social de la banque, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, ou aux directeurs des succursales de la banque en Algérie ou en Tunisie.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire comptable.

Un concours pour l'emploi de secrétaire comptable masculin à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie aura lieu le 21 janvier 1951. Il sera ouvert aux candidats nés entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1932. La limite d'âge supérieure est élevée d'une durée égale au temps des services militaires obligatoires (service légal et mobilisation, captivité, service du travail obligatoire, déportation, internement, etc.) sur production des pièces justificatives.

Les épreuves écrites auront lieu à Paris, Alger, Constantine, Oran et Tunis. Les candidats reconnus admissibles subiront les épreuves orales à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les emplois mis au concours comportent la résidence en Algérie ou en Tunisie.

Aucun diplôme n'est exigé

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 16 décembre 1950 inclusivement. Elles devront être adressées pour les candidats résidant dans la métropole, au gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et, pour les candidats de l'Afrique du Nord, au directeur de la succursale dont relève la résidence du postulant.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	18 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	19 septembre 1950 — Cours relevés avant Bourse	19 septembre 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
696 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	696 .. ..
1223 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 .. ..
8025 ..	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8027 50 .....
163 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES FORGES DE CLAIRVAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 28, RUE DE LIÉGE, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 88548

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 6 1/2 0/0 1950 remboursable en vingt-cinq ans.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

15 juillet 1951...	41	15 juillet 1960...	74	15 juillet 1969...	133
— 1952...	44	— 1961...	79	— 1970...	142
— 1953...	47	— 1962...	84	— 1971...	151
— 1954...	50	— 1963...	90	— 1972...	161
— 1955...	53	— 1964...	96	— 1973...	172
— 1956...	57	— 1965...	102	— 1974...	184
— 1957...	61	— 1966...	109	— 1975...	196
— 1958...	65	— 1967...	116		
— 1959...	69	— 1968...	124	Total	2.500

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
société Sud-Lumière.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1942 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
131 à 140	47	4.911 à 920	49	10.275 à 280	49
701 à 710	45	4.961 à 970	48	10.341 à 350	47
761 à 770	48	5.191 à 200	49	10.511 à 520	48
871 à 880	49	5.501 à 510	48	10.561 à 570	48
1.031 à 040	48	5.511 à 520	49	10.831 à 838	48
1.191 à 200	49	5.591 à 600	45	10.871 à 880	49
1.261 à 270	46	5.611 à 620	47	11.431 et 432	49
1.361 à 370	47	5.731 à 740	49	11.431 à 436	49
1.411 à 420	49	5.811 à 820	48	11.711 à 720	47
1.701 à 710	45	6.001 à 010	48	11.861 à 870	48
1.721 à 730	49	6.191 à 200	49	11.901 à 910	49
1.731 à 740	49	6.331 à 340	48	11.921 à 930	48
2.191 à 200	45	6.341 à 350	48	12.211 à 220	49
2.431 à 440	47	6.351 à 360	47	12.241 à 250	45
2.841 à 850	49	6.391 à 400	48	12.269 et 270	49
2.951 à 960	49	7.031 à 040	45	12.391 à 400	49
2.971 à 980	47	7.241 à 250	49	13.111 à 120	45
3.751 à 760	49	7.281 à 290	49	13.211 à 220	47
3.781 à 790	47	8.251 à 260	48	13.251 à 260	47
3.801 à 810	49	8.561 à 570	49	13.551 à 560	49
3.941 à 950	48	8.711 à 720	48	13.811 à 820	47
4.181 à 190	48	9.401 à 410	46	14.781 à 790	49
4.461 à 470	49	10.131 à 140	49	15.991	
4.511 à 520	49	10.141 à 150	48	à 16.000	49
4.891 à 900	48	10.271 et 272	49	17.431 à 440	48

Société anonyme de Blanchiments, Teintures et Impressions

(Etablissements de Thizy, Villefranche, Roanne, A. Lafont et Eltia réunis.)

CAPITAL SOCIAL: 625 MILLIONS DE FRANCS DIVISÉ EN 250.000 ACTIONS ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DU GARET, A LYON
R. C.: Lyon 10090 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en 25 ans des 10.000 obligations 6 3/4 0/0 de 10.000 F émises en 1950.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES En circulation.	NOMBRE DE TITRES A amortir.
1	1er août 1951	10.000	164
2	— 1952	9.836	175
3	— 1953	9.661	187
4	— 1954	9.474	199
5	— 1955	9.275	213
6	— 1956	9.062	227
7	— 1957	8.835	242
8	— 1958	8.593	259
9	— 1959	8.334	276
10	— 1960	8.058	295
11	— 1961	7.763	315
12	— 1962	7.448	336
13	— 1963	7.112	359
14	— 1964	6.753	383
15	— 1965	6.370	409
16	— 1966	5.961	437
17	— 1967	5.524	466
18	— 1968	5.058	497
19	— 1969	4.561	531
20	— 1970	4.030	567
21	— 1971	3.463	605
22	— 1972	2.858	646
23	— 1973	2.212	690
24	— 1974	1.522	736
25	— 1975	786	786
Total			10.000

Les tirages au sort tant normaux que supplémentaires s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 907.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE D'ANJOU, PARIS

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la compagnie a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la quatrième année (1950) par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 22 octobre 1946. En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1950.

Tous les amortissements précédents ont également été effectués par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 199.998.000 F

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 184352.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1933 (2e réseau).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1933 (2e réseau), de 1.000 et 5.000 F, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse le montant des obligations dont l'amortissement était prévu pour 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Hauss (Robert-René-Ernest), né le 21 novembre 1906 à Sélestat (Bas-Rhin), demeurant à Metz (Moselle), 7 *bis*, rue de Verdun, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de changer son nom en celui de Lemas (Robert-René-Ernest).

M. le général de division Genin (Léon-Paul), commandeur de la Légion d'honneur, domicilié à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), né à Chambéry (Savoie) le 27 juin 1863, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom celui de de Regnes, afin qu'à l'avenir, il prenne le nom de Genin de Regnes.

M. Jean-Michel Dreyfus, né à Epinal le 24 juillet 1891 et M. Pierre-Robert-Michel Dreyfus, né à Paris le 1er juin 1923, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de père de Francine-Daniele-Michel, née le 12 mars 1950 à Avignon, domiciliés 51, rue Thiers, à Avignon, demandent l'adjonction du prénom de Michel au nom de Dreyfus, pour que leur patronyme soit Michel-Dreyfus.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage d'obligations de l'emprunt du Congo 3 0/0 1909 à effectuer le mardi 3 octobre 1950, à neuf heures quinze, au siège social de la Banque de l'Afrique occidentale.

Avis de tirages des emprunts de l'Indochine: 3 1/2 0/0 1898; 3 0/0 1902; 3 1/2 0/0 1905, à effectuer le 4 octobre 1950 à partir de quatorze heures trente au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, à Paris.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

20 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Caisse de secours mutuels du personnel des établissements X. Pauchard.** But: création d'une caisse de secours mutuels du personnel. Siège social: usine Saint-Andoche, Autun.

21 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **La Petite Baïse.** But: création d'une réserve, repeuplement du gibier, protection et répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Elix-Theux.

21 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Société de chasse de Coubeyrac.** But: conserver le plus de gibier possible et lutter contre le braconnage. Siège social: mairie de Coubeyrac.

21 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Cercle sportif masculin de Pernand-Vergelesses.** But: pratique du basket-ball. Siège social: M. Jaffelin (Roger), à Pernand.

22 août 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Service social près le tribunal pour enfants de Guéret.** But: assister l'autorité judiciaire de la Creuse dans l'accomplissement de ses attributions intéressant la sauvegarde de l'enfance et la protection de la famille. Siège social: palais de justice, à Guéret.

27 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Levraut dompierrois.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Dompierre.

1er septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Société de chasse de Montigny-Saint-Barthélemy.** But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social: mairie de Montigny-Saint-Barthélemy.

1er septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Ring de Saint-Marc.** But: pratique de la boxe et de la culture physique. Siège social: rue des Deux-Frères-Guézennec, Saint-Marc.

1er septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association coopérative de chasse du Gâvre.** But: destruction rationnelle et modérée du gibier, protection des oiseaux utiles, répression du braconnage et procurer à ses membres l'exercice de la chasse sur les terrains de l'association. Siège social: M. Mondain, président, place de l'Eglise, le Gâvre.

2 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association amicale des anciennes élèves de l'école ménagère agricole de la Creuse.** But: créer un lien amical entre les anciennes élèves, développer les sentiments de solidarité, organiser des journées d'études et des excursions agricoles. Siège social: direction des services agricoles, maison de l'agriculture, Guéret.

4 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Association familiale de Bône.** But: défense des intérêts familiaux. Siège social: chez M. Perriau, rue des Frères-Goncourt, Bône.

5 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Union des syndicats d'initiative de la Nièvre.** But: coordination de l'action touristique des syndicats et développement du tourisme réceptif dans le département. Siège social: 27, rue de la Banque; Nevers.

6 septembre 1950. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Union sportive de Champdeniers.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association, préparation des hommes robustes et création entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: café Chartier, Champdeniers.

6 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Entr'aide aux malheureux de Liévin.** But: aide pécuniaire et morale aux habitants de Liévin privés de ressources suffisantes. Siège social: cercle Saint-Martin, 35, rue Chanzy, Liévin.

7 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Les Supporters du Club sportif lédonien.** But: soutien matériel et moral du Club sportif lédonien. Siège social: Jean Treille, rue Louis-Rousseau, n° 10, à Lons-le-Saunier.

7 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Cercle motonautique d'Ussel.** But: répandre le goût des sports motonautiques et étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional. Siège social: 1, boulevard Victor-Hugo, Ussel.

7 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des étudiants en droit de Dijon.** But: assurer et maintenir le contact entre les étudiants en droit de la faculté de Dijon, organiser toutes manifestations d'ordre juridique ou apparenté. Siège social: 3, rue Docteur-Maret, Dijon.

8 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aude. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Caunes-Minervois.** But: protection de la chasse. Siège social: mairie de Caunes-Minervois.

9 septembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Education populaire de Saint-Laurent-d'Agny.** But: régler toutes les questions concernant le fonctionnement de cette école privée de Saint-Laurent-d'Agny. Siège social: école privée de Saint-Laurent-d'Agny.

11 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Société de chasse du Marais.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: 21, rue Charles-de-Gaulle, Saint-Etienne.

11 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Société de chasse La Familiale.** But: préservation du braconnage des propriétés rurales des associés, favoriser la conservation et la reproduction du gibier, ainsi que la préservation des récoltes. Siège social: chez M. François Bernier, à Carbay.

12 septembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Vélo-Club casteineuvien.** But: pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: hôtel des Trois-Rois, 31, Grande-Rue, Châteauneuf-sur-Loire.

13 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Club sportif de Valence-en-Brie.** But: pratique de l'éducation physique et des sports, participation aux compétitions sportives. Siège social: chez M. Viard (André), rue A.-Taboulet, Valence-en-Brie.

14 septembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association sportive de la Tour-sur-Tinée.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de la Tour-sur-Tinée.

14 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association comtoise de copropriété.** But: défense des intérêts de la copropriété. Siège social: chez M. Preston, 7, rue de la Mouillère, Besançon.

14 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association méridionale de prévoyance sociale artisanale.** But: développement des mesures d'entr'aide et de prévoyance chez les artisans. Siège social: 13, rue Général-Lafont, Montpellier.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.